

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 16 décembre 2019

INFO PRESSE

Un protocole d'entente entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française

Une délégation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie conduite par le vice-président, Gilbert Tyuienon, accompagné des membres du gouvernement Yoann Lecourieux et Vaimu'a Muliava, a effectué une visite officielle en Polynésie française du mardi 10 au vendredi 13 décembre. Le but de la mission était d'établir les bases d'un accord cadre qui définira des champs de coopération entre les deux territoires.

Les premières journées ont été consacrées à de fructueuses rencontres protocolaires, notamment avec le président de l'Assemblée de la Polynésie française Gaston Tong Sang, le président de la Polynésie française Edouard Fritch ainsi que son gouvernement, et le président du Conseil économique social environnemental et culturel Kely Asin.

Point d'orgue de la mission, la signature d'un protocole d'entente entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française a été signé jeudi 12 décembre, dans lequel il a notamment été réaffirmé la volonté commune des deux archipels de s'appuyer sur leurs identités océanienne et francophone afin de conjuguer leurs efforts au profit des deux collectivités et de leurs populations.

Ce protocole d'entente constitue la première étape qui permettra de définir les termes d'un accord de coopération qui devrait être conclu en Polynésie française en présence du président de la République Emmanuel Macron, lors du *One planet summit* qui se tiendra en avril 2020 à Tahiti. Divers secteurs d'intérêt commun ont d'ores et déjà été identifiés lors des premiers échanges :

- la gestion des ressources naturelles et notamment des ressources marines, dans un contexte de changement climatique grandissant,
- l'organisation d'échanges entre des établissements artistiques et entre administrations,
- la mutualisation des formations dans les domaines touristique, de l'hôtellerie et de la sécurité civile, des métiers de la mer, des mines et des carrières,
- les politiques de santé publique, notamment en matière de maladies non transmissibles,
- les démarches administratives informatisées et le développement du numérique,
- les modalités de la continuité territoriale dans le transport,
- les projets de recherche-développement et d'innovation, notamment en termes de normalisation des produits,
- la définition de positionnements technique et politique communs dans le cadre de la négociation des accords régionaux et internationaux.

Les premiers échanges et la signature de ce protocole d'entente ont donné lieu à l'établissement d'un premier document portant sur le futur accord-cadre de partenariat en faveur du développement économique, social, culturel et sportif entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Pourquoi un accord de coopération ?

De nombreux liens existent déjà entre les deux populations, les communes et les acteurs privés de deux archipels. L'accession des deux collectivités au statut de membre à part entière au Forum des îles du Pacifique (FIP) a également consacré le rôle important qu'elles jouent au niveau régional. Le temps est venu de sceller cette politique de coopération au travers d'un accord, fondateur d'une relation de coopération et d'amitié. Il a été également acté que les processus institutionnels et la vision politique de chaque collectivité seront pleinement respectés.